# DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2021 Séance du 30 juin 2021

N° 05

Objet : Renouvellement du poste adulte relais Politique de la ville Cœur de Ville

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

#### Etalent présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, BYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

#### Etalent suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Bliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

#### Etalent représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo

CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)

ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard

GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia

ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert

MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)

MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine

PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)

POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN

UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René

VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

#### Etalent excusés :

AUZET Éric FLORES Sylvain
BALIQUE François GRAVIERE Remy
BASSET Françoise ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne MAGAUD Marie José
BONDIL Marc POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie REBOUL Childéric
CROZALS Florent SEVENIER Jean

## Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération dans le cadre de sa compétence politique de la ville, développement économique et équilibre social et de l'habitat est signataire :

- d'une part d'un contrat de ville 2015-2022 qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, le contrat de ville concerne un quartier prioritaire situé à Digne les Bains : centre-ville le Pigeonnier;
- d'autre part d'une convention pluriannuelle sur la période 2018-2023 dans le cadre d'un programme national « Action cœur de ville », qui doit permettre de revitaliser le centre-ville en agissant notamment sur l'espace public, l'espace commercial et l'habitat.

Le contrat de ville permet d'accéder à des financements pour la création d'un poste d'adulte relais dont les missions sont les suivantes :

- Assurer l'animation locale du contrat de ville
- Développer un réseau d'acteurs politique de la ville/Cœur de ville :
- Assurer l'organisation des instances de gouvernance politiques et techniques et commandes ponctuelles (enquêtes, évènements...).
- Assurer et faciliter le lien entre les instances participatives (citoyens), les signataires du contrat de ville/action cœur de ville et les opérateurs.
- Accompagner les initiatives citoyennes en lien avec le contrat de ville/Cœur de Ville (conseil citoyen, associations de quartiers...)

Provence Alpes Agglomération a bénéficié d'un financement pour un poste d'adulte relais (crée par délibération en date du 12 décembre 2018) pour une période de trois ans du 27/12/2018 au 27/12/2021, à hauteur de 19 349 € annuel.

Afin de poursuivre les missions exercées par l'emploi d'adulte relais, il est proposé de solliciter le renouvellement de la subvention pour le poste d'adulte relais pour une période de trois ans auprès de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence et le cas échéant de renouveler le contrat d'adulte relais dans les mêmes conditions.

## Il est proposé de :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission adulte-relais,

Considérant que le coût annuel chargé du poste est de 37 000 €

Considérant que ce poste ouvre droit à des financements,

# Il est proposé au conseil communautaire:

- de solliciter la subvention adulte relais dans le cadre de la politique de la ville auprès de l'Etat pour une période de trois ans à compter du 01/01/2022,
- de renouveler l'emploi non permanent pour assurer les missions adulte-relais énoncées ci-dessus,
- de définir les caractéristiques du contrat de projet ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du	Nombre	Emploi et	Nature des fonctions	Temps
projet ou de	d'emploi	catégorie		de
l'opération identifiée		hiérarchique		travail
Du 01/01/2022 au 31/12/2024	1	Catégorie B	<ul> <li>Assurer l'animation locale du contrat de ville</li> <li>Développer un réseau d'acteurs politique de la ville/Cœur de ville :</li> <li>Assurer l'organisation des instances de gouvernance politiques et techniques et commandes ponctuelles (enquêtes, évènements).</li> <li>Assurer et faciliter le lien entre les instances participatives (citoyens), les signataires du contrat de ville/action cœur de ville et les opérateurs.</li> <li>Accompagner les initiatives citoyennes en lien avec le contrat de ville/Cœur de Ville (conseil citoyen, associations de quartiers)</li> </ul>	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme BAC +2 dans le domaine du développement territorial ou de l'action publique. Une expérience professionnelle dans la conduite de projet est souhaitée et des conditions spécifiques de recrutement définies par la convention adulte-relais.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sur la base de l'indice majoré maximal 390 ainsi que du régime indemnitaire correspondant. Le coût annuel relatif à cet emploi s'élève à 37 000 euros maximum. Les financements participent à hauteur de52.3% du coût chargé annuel du poste.

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Etat et de signer les documents s'y afférents,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier le tableau des effectifs
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents relatifs aux contrats de projet

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION Après en avoir délibéré et procédé au vote Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO